Vol. 1, No 12. MONTREAL OCTOBRE 1925

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
NO 3705
MONTRÉAL

Bouche... M.-A...
114 Hermine, Québec.

La Vie Syndicale

Organe des Syndicats Catholiques et Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

Sommaire:

Page

Les assurances sociales, (2ième partie), 1

Impression de Congrès 10

La marque syndicale de nos imprimeurs 24

10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale

655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

La Clinique Générale

Acceptée officiellement par les Syndicats Catholiques et Nationaux

CONSULTATIONS GRATUITES

Traitements modernes et scientifiques. Remèdes d'une efficacité exceptionnelle, vendus à bas prix.

Spécialité : RHUMATISME, TUBERCULOSE, DIABETE, MALADIES VENERIENNES.

159a, St-Denis, MONTREAL
(Nouveau numéro : 1229 St-Denis).

Banque Canadienne Nationale

Capital versé et réserve .. .. $ 11,000,000
Actif $126,000,000

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

J.-A. VAILLANCOURT, Président.
Hon. F.-L. BEIQUE, 1er Vice-Président.
Hon. Geo.-E. AMYOT, 2ième Vice-Président.

Hon. J. M. WILSON.
A.-A. LAROCQUE.
Armand CHAPUT.
A.-N. DROLET.
Sir Geo. GARNEAU.
Hon. D.-O. LESPERANCE.
Charles LAURENDEAU, C. R.
Léo. G. RYAN.

BEAUDRY LEMAN, Gérant général.

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS
263 succursales au Canada, dont 219 dans la Province de Québec.

Filiale à Paris :
BANQUE CANADIENNE NATIONALE (France)
14, rue Auber.

Notre Personnel est à vos ordres

La Vie Syndicale

LES ASSURANCES SOCIALES

(Suite)

2ième PARTIE

L'ASSURANCE CONTRE LE CHOMAGE

I

De toutes les assurances sociales, l'assurance-chômage est de beaucoup la plus importante, elle est même la clef de voûte de tout le système des assurances sociales et pourtant c'est celle dont l'organisation pratique est la moins avancée.

Salluste LAVERY
Avocat
2547 rue St-Hubert,
MONTREAL
Tél. CAL. 2326-W

Maurice DEMERS
Avocat
92, rue St-Denis,
MONTREAL
Tél. EST 5531-J.

Lavery & Demers

AVOCATS ET
PROCUREURS

19, RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Téléphone : Main 4472

Loi Commerciale, Civile et Criminelle.

Tél. MAIN 0985.

ARMAND LE BEAU
AVOCAT
Suite 22, "La Sauvegarde"
92 NOTRE-DAME EST,
MONTREAL

BRUNO BOURGEAU.
LIGUORI LACOMBE

BOURGEAU ET LACOMBE
AVOCATS
TEL. HARBOUR 4901
71a RUE ST-JACQUES,
MONTREAL
Suite 502 - 505,

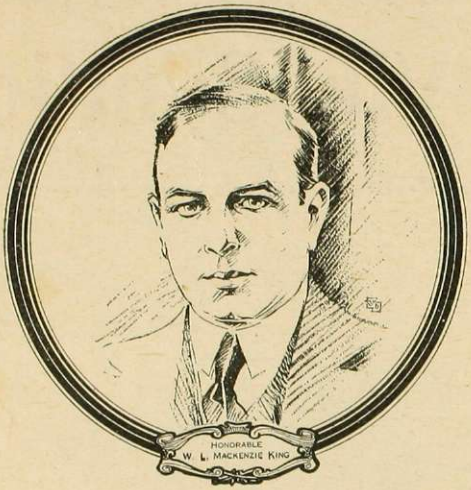

Le CANADA revient à la PROSPERITE

Malgré les clameurs et les cris de détresse lancés par M. Meighen, M. Patenaude et les orateurs conservateurs, l'amélioration marquée qui se produit partout dans le commerce et l'industrie prouve clairement, à tous les Canadiens qui savent juger sans parti pris, que le Canada s'achemine rapidement vers la prospérité grâce à la bonne administration du parti libéral.

Le CANADA a besoin de KING

Réc.

Les Faits le Prouvent

En 1921, nos importations étaient de $29,730,454 plus élevées que nos exportations. Pour l'exercice finissant le 31 mars 1925, nos exportations accusent un surplus de $272,134,816.00 par rapport à nos importations. Pour douze mois finissant le 31 juillet dernier, le surplus de nos exportations a atteint le total de $288,000,000.

Sous le régime Meighen, le dollar canadien est descendu jusqu'à 84 cents. Aujourd'hui, il est au pair — il vaut 100 cents. Personne ne voudrait dire que c'est là marcher à la ruine.

Le nombre des faillites en Canada est descendu de 857 en 1922 à 625 en 1924.

Une autre preuve concluante que notre pays est revenu dans la voie de la prospérité nous est fournie par le chiffre de nos exportations au cours des quatre dernières années :

Années	Valeurs
1922	$ 740,240,680
1923	931,451,443
1924	1,045,351,056
1925	1,069,067,353

Si nous prenons les cotes des principales banques et compagnies de fiducie du mois de septembre 1921 et dans le même temps cette année, nous avons encore un autre fait probant de la prospérité du Canada :

	Sept. 1921	Sept. 1925
Banque du Commerce	$184	$213
Basque du Dominion	192	205
Banque Impériale	180	195
Banque de Montréal	205	259
Banque de la Nouvelle-Ecosse	251	275
Banque Royale	196	238
Huron & Erie Mortgage Corpiration	110	130
National Trust Company	199	225
Toronto General Trusts Corporation	198	215
Ontario Loan and Debenture	85	105
Hamilton Providence	138	156
Toronto Mortgage	63	91

Comparons les cotes des actions ordinaires des principales compagnies industrielles, ce qu'elles étaient en septembre 1921 et ce qu'elles sont en septembre 1925 : —

	Sept. 1921	Sept. 1925
Canada Cement	$54.00	$106.00
Dominion Canners	27.00	134.00
Canadian Salt Company	62.00	152.00
City Dairy Company	76.00	88.00
Dominion Glass	55.00	107.00
Canadian Cottons Limited	72.00	119.00
Steel Company of Canada	55.00	91.00
Sherwin-Williams	90.00	125.00
Ontario Steel Products	53.00	68.00
Asbestos	44.00	89.00
Penmans, Limited	95.00	159.00
Spanish River	54.00	100.00
Laurentide Power	71.00	80.00
Tuckett's	40.00	65.00
Provincial Paper	94.00	101.00

Ce n'est là que quelques-unes des preuves qui démontrent clairement que le parti libéral nous ramène la prospérité. Tous les Canadiens bien pensants admettent que c'est à lui qu'il faut confier l'administration du Canada.

Le Comité Central Libéral, 65, rue Saint-Jacques, Montréal.

121,841

Personnes de plus sont employées dans nos industries pendant le premier semestre de 1925 que pendant la période correspondante de 1921.

Tels sont les chiffres officiels extraits des documents publics publiés par le Ministère du Travail.

Comment, après cela, croire à la bonne foi de M. Meighen et de son lieutenant, M. Patenaude, quand ils s'en vont criant partout qu'un grand malaise règne dans le pays et que nos industries sont dans le marasme ? La vérité est tout autre, et nous le prouvons par des chiffres qui ne peuvent être ni niés ni contestés.

Les rapports mensuels faits au Bureau des Statistiques du Dominion par plus de 5,000 firmes industrielles montrent que celles-ci employaient :

En 1921		En 1925	
Janvier	602,444 personnes	Janvier	690,538 personnes
Février	613,983 "	Février,	709,878 "
Mars	606,518 "	Mars	715,158 "
Avril	597,572 "	Avril	718,524 "
Mai	606,441 "	Mai	748,448 "
Juin	603,494 "	Juin	778,951 "
Moyenne : 606,075 par mois.		**Moyenne : 726,916 par mois**	

Augmentation en 1925 - 121,841

Réc.

Peut-on trouver une preuve plus évidente de l'activité de nos industries, lorsque l'on constate une augmentation aussi considérable dans le nombre d'ouvriers qu'elles emploient ?

Nous avons prouvé jusqu'à maintenant :

1° Qu'il est indiscutable que nos industries sont plus prospères aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1921. La preuve en est aussi dans la cote de leurs actions à la Bourse, qui est plus élevée maintenant qu'elle l'était en 1921.

2° Que les dépôts à l'épargne, dans nos banques, ont augmenté d'année en année depuis 1921 et que dans les derniers douze mois, cette augmentation a été très considérable. Encore une autre preuve que l'ouvrier travaille et que le peuple est prospère.

3° Que, depuis 1921, le nombre des personnes employées dans nos industries a augmenté d'année en année et que, dans les premiers six mois de 1925, il y a eu 121,841 personnes de plus d'employées dans les diverses industries canadiennes que dans le premier semestre de 1921.

Ce sont là des faits qui prouvent que l'activité industrielle, loin d'avoir diminué, comme le prétendent M. Meighen et son allié québécois, M. Patenaude, s'est accentuée de plus en plus chaque année depuis 1921.

Ce n'est certainement pas le temps de changer de gouvernement et de faire naître l'incertitude dans l'industrie, le commerce et la finance.

Le Parti Libéral a besoin du concours de tous pour continuer l'amélioration des affaires du pays — Donnez-le lui.

Un vote Libéral signifie :

Prospérité, Economie, Unité Nationale

Le Comité Central Libéral, 65, rue Saint-Jacques, Montréal.

Réc.

Le chômage pourtant est une plaie qu'il faut essayer de guérir. A quoi bon organiser tout un réseau d'assurances contre la maladie, la vieillesse, les accidents, l'invalidité ou le décès, si le travailleur est sans cesse menacé de se voir privé par un chomage forcé et tenace du salaire régulier qui seul peut lui permettre de s'acquitter de ces obligations et d'alimenter les autres assurances.

Si bien que, comme le disait M. Caguinacci, le sociologue italien éminent, le problème des assurances sociales ne sera pleinement résolu que le jour où l'on aura pleinement réussi à garantir les travailleurs contre le risque de chômage, cet ennemi qui paralyse tous les efforts.

II

Le risque de chômage est-il assurable ?

La difficulté d'établir des statistiques du chômage, fait de l'assurance-chômage une branche particulièrement délicate dont les bases seules sont incertaines. Il faut ajouter que le chômage n'a pas seulement des causes extérieures, comme le manque d'ouvrage, mais que ces causes tiennent parfois à la personnalité du chômeur, à son incapacité, à son indolence, à des conditions inacceptables, aussi quand il abandonne le travail sans motif sérieux ou qu'il est remercié de ses services par sa faute.

Mais parce que certains chômeurs peuvent être parfois responsables de leur état, ce n'est pas une raison pour renoncer à l'assurance-chômage, c'est une forte raison pour conclure que les assurances-chômage doivent être celles-là syndicales locales. Le syndicat peut seul efficacement contrôler si l'assuré prolonge son chômage volontairement ou involontairement. Il y a encore un autre point de vue plus important.

Un organisme assureur, distinct du syndicat et étranger à la profession, aurait intérêt à ce que le chômage cesse au plus vite, dût l'ouvrier trouver du travail à vil prix. Le syndicat défenseur des intérêts professionnels aura une autre conception de sa charge au risque de payer plus longtemps l'indemnité d'assurance, il ne permettra pas l'avilissement des salaires et verra à ce que les chômeurs ne nuisent pas au marché général de la main d'oeuvre en offrant leurs bras à n'importe quelle condition.

En fait et presque dans tous les pays, l'assurance contre le chômage est principalement organisée par les caisses syndicales. Elle est la règle générale.

Et l'indemnité ne court qu'à partir d'une déclaration du chômeur contresignée par le patron et par deux assurés syndiqués.

Le secours est subordonné à la condition que le chômeur ne touche pas d'autres ressources d'un travail exercé secrètement.

En cas de fraude le chômeur est exclu de l'association et des droits qu'elle confère.

Il doit chaque jour apposer sa signature sur un livre de présence, il doit chercher du travail et accepter celui qui lui sera indiqué par l'autorité syndicale.

Grâce à l'organisation syndicale les fraudes deviennent difficiles à cause du contrôle permanent des camarades et le placement des chômeurs est facilité par les rapides renseignements sur l'état du marché au point de vue professionnel, centralisés par le bureau syndical.

Je dois vous faire remarquer, MM. que l'Assurance financée par les travailleurs seuls est entachée d'incapacité et que dans le monde entier elle n'existe à peu près pas.

Voici ce que dit à ce propos le dernier document sorti sur l'Assurance-chômage par le Bureau international du Travail à Genève en date de cette année.

J'ai fait mon devoir

E.-C. ST-PERE

Candidat Libéral dans
HOCHELAGA

Comité Central, 2214 Ontario Est
Tel. CLairval 2634

COMITE DE DELORIMIER
1144 te 2108 rue Mont-Royal Est

COMITE DU PARC FRONTENAC
2699 rue de Rouen.

COMITE DE DUVERNAY
696 rue Marie Anne Est.

COMITE DU CLUB CHENIER
2049 rue Adam.

Réc.

Le Dr DESLAURIERS

Candidat Libéral
dans la division
Ste-Marie, sollicite
l'appui de ses amis,
les ouvriers !

Réc.

ASSURANCE FINANCEE PAR LES TRAVAILLEURS SEULS

C'est la forme première de l'assurance-chômage. On la rencontre encore dans certains pays qui n'ont organisé jusqu'ici ni l'assurance obligatoire ni les subventions publiques aux caisses facultatives. On la rencontre aussi dans les pays d'assurance obligatoire sous la forme d'institutions libres plus ou moins complémentaires de l'institution officielle, et dans les pays d'assurance facultative subventionnée sous la forme, assez rare d'ailleurs, d'institutions ne remplissant pas toutes les conditions requises pour bénéficier des subventions.

Le fonctionnement de ces caisses d'assurance mutuelle n'est guère conditionné juridiquement que par les lois relatives au droit d'association et n'a pas à être examiné dans la présente étude qui se rapporte essentiellement aux lois consacrées spécialement à l'assurance-chômage.

C'est aussi pour mémoire seulement que nous rappellerons l'existence d'un très petit nombre d'entreprises commerciales d'assurance contre le chômage où les primes peuvent être versées d'ailleurs non seulement par les travailleurs eux-mêmes, mais aussi par les employeurs au profit de leur personnel. Elles ne visent généralement que certains cas de chômage bien déterminés et limités, comme ceux qui résultent, par exemple, de bris de machines ou d'autres arrêts accidentels du travail et sont, au rendement, fort peu répandues.

Le système qui semble s'universaliser est l'organisation financière *tripartite* de l'Assurance-chômage, c'est-à-dire subventionnée par les trois parties intéressées : les travailleurs, les employeurs et le pouvoir public.

Ce mode est en application en Angleterre, en Pologne, en Autriche, en Allemagne et en Australie.

Les systèmes tripartites sont nombreux et variés.

A Gand en Belgique : Un ouvrier verse à la caisse de chômage de son syndicat ou à une caisse indépendante de chômage une somme de ... en cas de chômage le syndicat ou la caisse lui allouera une indemnité de ...

A cette indemnité il sera ajouté sur les crédits municipaux un supplément de secours proportionné à ses versements, ce supplément peut aller jusqu'à 20 sous par jour, mais ne peut être alloué tout au plus que durant 60 jours.

C'est donc une organisation municipale ayant pour but d'encourager la prévoyance, l'épargne et le "self-help".

Ce système des subventions publiques ne sourit pas à tout le monde. Il peut cependant se justifier.

Arthur Fontaine, sociologue de France dit bien justement que "la société entière, profitant du progrès réalisé par les inventions nouvelles, il n'est pas juste qu'une catégorie de citoyens, les plus pauvres, supporte seule les conséquences immédiates des transformations industrielles; et puisque la société recueille le bénéfice des inventions, c'est une obligation pour elle de pourvoir momentanément et dans une mesure déterminée au besoin des ouvriers privés tout-à-coup de leur travail".

Ne vaut-il pas mieux d'ailleurs encourager la prévoyance des ouvriers par des subsides versés à propos aux caisses de chômage que de secourir sur le budget de l'assistance publique ces mêmes ouvriers réduits à tendre la main ?

N'oublions pas, enfin, que la société est fortement intéressée au succès de la lutte contre le chômage involontaire, qui fait facilement de ses victimes, des révoltés contre l'ordre social.

En France, le budget du Ministère du Travail porte un crédit de 110,000 francs, c'est-à-dire environ $25,000 pour les subventions à accorder aux caisses de chômage remplissant les conditions des décrets modifiés qui fixent, si je ne me trompe, pour les caisses de secours contre le chômage involontaire la subvention de l'Etat à 20% du montant des indemnités versées par les petites caisses de chômage locales et 30% du même montant en ce qui concerne les caisses les plus importantes, s'étendant sur au moins trois départements.

Les indemnités payées par les caisses ne peuvent cependant entrer en ligne de compte que jusqu'à concurrence de 4 frs ou 80 sous par jours. Dans ces conditions le crédit disponible a toujours été suffisant pour permettre l'attribution de subventions égales aux maxima de 20 et de 30% prévus par le décret depuis 1905.

En Angleterre vous savez que depuis novembre 1920, le système national d'assurance contre le chômage est obligatoire et qu'il englobe à peu près tous les métiers sauf l'agriculture et le service domestique. Il s'étend à 11 ou 12 millions de travailleurs. L'indemnité est versée après les premiers six jours de chômage, les taux pour adultes sont d'environ $5.00 par semaine pour les hommes et $4.00 pour les femmes avec une indemnité supplémentaire de $1.25 pour personnes mariées et 25 sous pour chaque enfant à la charge du chômeur assuré.

Un quart des indemnités est payé par l'Etat, les autres trois quarts sont divisés à part égale entre les ouvriers et les patrons.

Ce système a été critiqué mais un des membres du comité consultatif d'assurance sociale du Bureau international du Travail a pu dire qu'après douze années d'expérience, le système britannique est démontré excellent, qu'il représente des idées sociales justes, qu'il repose sur de bonnes données actuarielles et qu'il a été en somme l'un des succès les plus marqués de l'oeuvre administrative britannique".

Donc je me résume : 1° Il faut une assurance contre le chômage, l'esprit d'humanité, la charité chrétienne, l'amour de l'ordre et de la paix sociale le réclament !

2° Il faut que cette assurance soit syndicale locale au moins pour le taux des risques et le paiement des indemnités.

1*a* Pour la bonne administration des biens de la caisse ; 2*b* Pour le parfait contrôle des abus possibles qui pourraient se glisser.

3° Il faut l'aide des gouvernements, et des industriels car l'ouvrier ne peut supporter seul le fardeau de la stagnation industrielle.

Semi-Ready

Tailoring

CONFECTIONNE INDUBITABLEMENT LES PLUS BEAUX HABITS ET PARDESSUS POUR HOMMES, SUR CE CONTINENT.

472, rue Guy, MONTREAL

"Tous les ouvriers et ouvrières de "Semi-Ready Ltd" appartiennent au Syndicat catholique et national de la confection".

IMPRESSIONS DE CONGRES

La ville des Trois-Rivières a été dernièrement le siège du quatrième congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Les impressions laissées aux congressistes par ce congrès peuvent varier considérablement selon qu'on en est revenu satisfait ou non. Mais pour bien juger de la portée d'un congrès comme de l'utilité de ses assises il y a à tenir compte avant tout du sérieux de ses délibérations, de l'importance des questions débattues et de la façon qu'elles sont résolues.

C'est à ce point de vue là que nous nous plaçons pour dire ce que nous pensons du travail accompli par notre congrès des Trois-Rivières.

Nous avons été quatre jours à ce congrès, mais les deux premiers n'ont servi comme d'habitude qu'aux préliminaires : inscription des délégués le samedi; messe, banquet, réception civique et religieuse le dimanche. Les deux seuls vrais jours d'assise du congrès ont été le lundi et le mardi. Il nous a paru que la besogne dût être un peu trop précipitée durant ces deux jours, surtout le mardi, pour avoir permis toute la latitude désirable à la discussion de plusieurs questions très importantes. A 6 heures mardi après-midi le congrès se clôturait, tandis qu'une session dans la soirée n'eut pas été de trop. La clôture, cependant, eût pu avoir lieu à la même heure sans n'avoir rien brusqué au cours des délibérations si l'on avait pensé à prendre un peu sur le temps consacré aux préliminaires. Ainsi, pour épargner du temps, pourquoi ne pas établir la coutume, dans les prochains congrès, d'avoir la réception civique jointe à celle du Conseil central local dès le samedi soir ou de combiner cette double réception avec la réception religieuse le dimanche après-midi de façon, toujours à permettre une première séance publique officielle du congrès. Rien n'empêche de modifier l'ordre de ce programme : ce qui importe c'est de pouvoir commencer le travail effectif dès le deuxième jour de l'arrivée des délégués.

Dès le samedi soir rien n'était plus propre à enthousiasmer les coeurs des congressistes pour notre Confédération que ce vibrant témoignage que lui rendit l'aumônier général, M. l'abbé Fortin : "Je dis que nos syndicats, par mon expérience des six mois que je viens de passer en Europe, sont les modèles des syndicats du monde et que même la foi dans les syndicats chrétiens

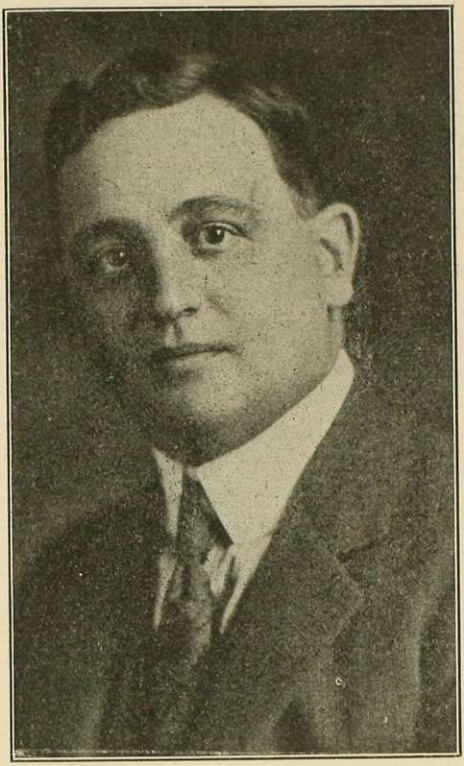

M. Paul MERCIER

Candidat Libéral
dans Saint-Henri
sollicite l'appui
de ses amis.

Réc.

européens ne va pas au tiers de la nôtre". Un tonnerre d'acclamations reçut ces paroles. Cependant, pour notre part, ce sentiment de joie intime s'assombrit, le dimanche soir, par l'amertume qui nous pénétra en entendant le pathétique discours de M. l'abbé Aimé Boileau contre la plaie du travail du dimanche dans notre province. S'il est vrai que notre foi dépasse plus que de moitié celle des syndiqués chrétiens d'Europe, comment alors ne pas se dire que nous ne serons pas dignes de tout l'honneur que, partout, l'on nous accorde tant que notre Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada n'aura pas fait sa large part pour délivrer de ce fléau tout les ouvriers catholiques de chez nous ? Comme ce mal sévit avec plus de profondeur particulièrement aux Trois-Rivières, il nous paraît singulièrement heureux qu'un petit pélerinage le mardi matin, ait conduit les congressistes, de cette ville au Cap de la Madeleine pour mettre la C.T.C.C. et ses oeuvres sous la protection de la très sainte Mère de Dieu.

Donnons à présent un bref aperçu des travaux du congrès, c'est-à-dire des résultats de ses délibérations. Quand la C.T.C.C. est en session annuelle, elle est avant tout un corps législatif. Son rôle est de porter devant le pays la législation requise pour le bien des travailleurs. Aussi bien sur un feuilleton de 27 résolutions, 19 portaient sur la législation. De ce nombre 11 intéressaient des industries et des professions particulières, 4 intéressaient principalement toutes les classes ouvrières, 4 touchaient l'intérêt social et économique et 8 étaient propres au fonctionnement de la C. T. C. C.

Notons que dans le domaine de l'intérêt industriel professionnel le nombre des demandes législatives l'emporte. Preuve que dans tout milieu domine l'instinct de conservation. C'est naturel. Or dans ce domaine il y a 11 demandes que le congrès a étudiées, approuvées et que la C.T.C.C. a le devoir par son Bureau Confédéral de présenter et défendre devant nos pouvoirs publics. Cette série de demandes veut : 1° Protéger la construction des chantiers maritimes canadiens contre les navires faits à l'étranger faisant du

cabotage au Canada; 2° obtenir, dans l'industrie textile, la semaine de 48 heures; 3° l'arrêt des moteurs pendant l'heure du dîner; 4° assurer plus d'hygiène dans les fabriques; 5° l'établissement d'un code légal régissant la construction et l'installation des chaudières à vapeur; 6° remplacer par des termes français les anglicismes contenue dont la loi relative aux ingénieurs stationnaires; 7° obliger les compagnies d'utilités publiques à accorder une pension à leurs employés; 8° abolir les évaporisateurs à peinture dans les constructions du gouvernement; 9° obtenir un cours de plomberie à l'Ecole Technique des Trois-Rivières; 10° faire apposer sur les livres scolaires et ceux donnés en prix l'étiquette syndicale des imprimeurs catholiques; 11° obtenir que les bureaux de placements actuels soient limités à placer la main d'oeuvre inexperte et que le gouvernement en ouvre de nouveaux sous la juridiction des unions ouvrières ayant le droit exclusif de placer les hommes de métiers.

La deuxième série de demandes législatives regarde l'intérêt général des classes ouvrières. Nous en comptons quatre. Que veulent-elles ? Etendre aux employées de magasin la loi du salaire minimum des femmes et la rendre plus efficace; adopter une loi nouvelle des accidents du travail d'après le rapport minoritaire de la commission qui a étudié cette loi; amender la loi regardant propriétaires et locataires de façon à ce que ces derniers n'aient pas le droit de renoncer à la protection que leur reconnait la loi, à savoir : l'insaisissabilité d'une certaine valeur de leur mobilier; enfin réadopter la loi provinciale des justes salaires en faisant un devoir au ministre du travail de faire des enquêtes complètes, afin de déterminer le véritable taux courant des salaires avant la fixation de l'échelle des salaires raisonnables pour les travaux du gouvernement.

Dans le domaine de l'intérêt social et économique le congrès n'a pas cru devoir endosser la demande d'une loi de pension à la vieillesse, jugeant pareille loi anti-sociale. Mais il a adopté les

Toutes les clauses de nos polices renferment
Une garantie définie

ASSUREZ-VOUS DANS
LA SECURITE DU CANADA
CIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
NE MANQUEZ PAS DE NOUS CONSULTER

Mesdames :
Nous assurons vos bébés sur un plan tout nouveau avec
BONUS GARANTI

Téléphonez-nous aujourd'hui, Main 7020 — demain il sera peut-être trop tard.

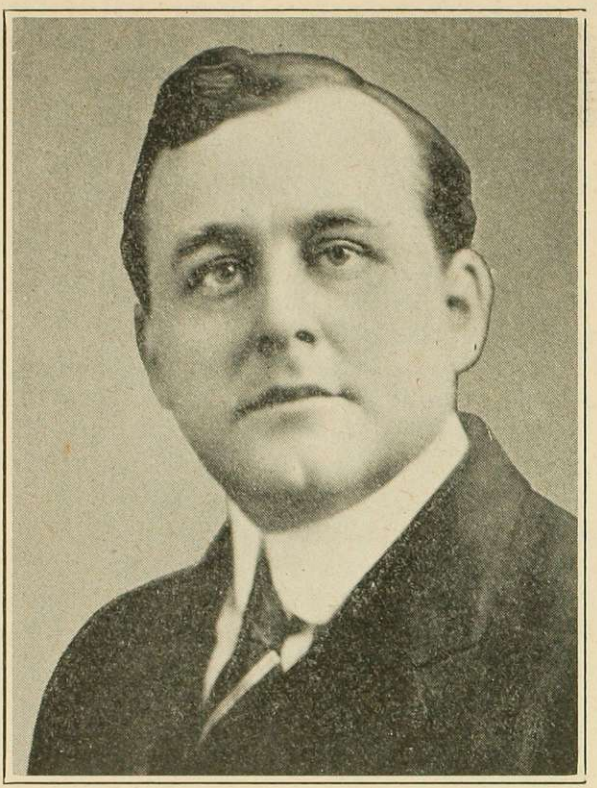

Ouvriers de la Division St-Jacques, VOTEZ POUR

Fernand RINFRET

CANDIDAT LIBERAL

Candidat du Gouvernement King

C'est le gouvernement libéral qui a donné aux ouvriers les mesures qui assurent leur bien-être et leur ont permis d'obtenir justice dans les conflits du travail avec le capital.

Méfiez-vous des candidatures indépendantes. Vous avez déjà été trompés dans le passé.

Votez pour le candidat libéral tout court qui supporte le gouvernement King.

Votez pour FERNAND RINFRET

Réc.

trois demandes suivantes, qui consistent à constituer un Conseil Supérieur du Travail, à protéger la natalité dans les familles nombreuses en créant des dispensaires à leur aide, et à nommer une commission tarifaire pour modifier la préférence britannique de façon qu'elle ne s'applique qu'à la marchandise travaillée en Angleterre.

Pour ce qui est des décisions du congrès propres au fonctionnement de la C.T.C.C., mentionnons la reconnaissance du principe d'une étiquette syndicale pour les cordonniers, l'autorisation de former une fédération des imprimeurs, l'extension à toute la province de la juridiction de l'Union nationale des ingénieurs stationnaires de Québec, la protection du syndicat des imprimeurs de Montréal contre certaines récentes nominations du gouvernement provincial, l'invitation aux conseils centraux de résoudre au meilleur de leur jugement la question de la taxe imposée par certaines municipalités aux ouvriers étrangers. Enfin signalons particulièrement, l'autorisation au Bureau confédéral de créer en conformité à la loi un département d'assurance confédérale, commençant par l'indemnité mortuaire. Voilà qui sera une innovation d'importance capitale et qui fera la leçon à l'Internationale.

Outre plusieurs autres choses fort intéressantes contenues dans le rapport du Bureau confédéral et dans les rapports du comité d'organisation et du comité des cercles d'études tout ce qui précède ne prouve-t-il pas qu'à la vérité nous avons eu un Congrès sérieux, important et constructif ?

S'il s'est clôturé un peu hâtivement, il nous a laissé cependant la satisfaction personnelle d'une très importante décision du président confédéral. C'est celle qu'il a formulé par sa réponse négative à ce délégué qui voulait savoir si un délégué d'un cercle d'étude qui n'était pas membre d'un syndicat pouvait siéger au congrès et être élégible aux charges d'officier. Bien que la constitution fut vague sur ce point la décision du président a été approuvée par l'auteur de ces lignes comme conforme à la logique de la constitutions et à l'esprit de ceux qui l'ont élaborée, et le Congrès ratifia la décision du président. Cette décision a surpris plusieurs délégués au fait des précédents passés, mais elle eût pu être prononcée à aucun des congrès antérieurs si elle avait été provoquée. Mieux vaut donc aujourd'hui que plus tard. Dans notre humble opinion elle est de nature à conserver la haute direction de notre mouvement syndical catholique dans les mains d'hommes authentiquement identifiés avec nos syndicats catholiques.

Nous croyons qu'encore en ce sens le Congrès a été constructif. Nous espérons que les délégués se rappelleront qu'une plaque commémorative sera placée dans le petit sanctuaire du Cap de la Madeleine annonçant la consécration à Notre-Dame du Cap de la C.T.C.C., et qu'en conséquence ils penseront à lui demander souvent de veiller sur l'existence du mouvement syndical salutaire à notre pays.

ALFRED CHARPENTIER.

Tannerie 1704 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :
45 A 49 SQUARE VICTORIA, - MONTREAL

Tél. MAIN 8297.

W. F. MERCIER
B.A.L.L.L.
AVOCAT

71a RUE ST-JACQUES,
Chambre 600-605.

Soir, 743 Mont-Royal Est,
TEL. BELAIR 9651.

F. H. PHELAN
Marchand de Charbon
Charbon anthracite Scranton.
Meilleures qualités de Charbon Bitumineux.
Spécialité :
"Hopper Screenings"
Téléphone : MAIN 1279 - 4917

Bureau :
145 RUE COLBORNE,
MONTREAL

TAIT - FAVREAU - Ltée
L. FAVREAU
SPÉCIALISTE pour la VUE
OPTICIEN
197 Rue SAINTE-CATHERINE Est

Faites Examiner vos Yeux
par nos spécialistes
EXAMEN GRATUIT
Consultations tous les jours, de 9h. a.m. à 7 h. p.m.
Verres et lunettes de tous genres.
Prix modérés.
197 STE-CATHERINE EST, - Tél. Lan. 6703.

Fêtes Syndicales qu'il Faut Encourager par Notre Présence

— Soirée de gala, au Monument National, le 19 novembre. "Le Voyage en Chine", par la Société d'Opérette, au profit du Syndicat No 1 des employés de magasin.
— Euchre - concert du Syndicat No 2 des employés de magasin, le 11 novembre, à la salle de l'Assistance Publique.
— Euchre - concert du Syndicat des journaliers, le 25 novembre, à la salle paroissiale du Sacré-Coeur.

TEL. BELAIR 0679.
DENTS EXTRAITES ET TRAITES SANS DOULEURS

Dr. Gaston DEMERS
Chirurgien - Dentiste

DENTIERS : OR, ALUMINIUM, GOLD DUST' VULCANITE.
PONTS EN OR SOLIDE, PORCELAINE.
OBTURATIONS : OR PUR, PORCELAINE, PLATINE, ARGENT.
Ouvert de 9 A.M. à 9 P. M.
Prix raisonnables — Satisfaction Garantie
1150 RUE ST-HUBERT
MONTREAL

TEL. CLAIRVAL 4148J.

ALFRED DUBOIS
Plombier Sanitaire
Ouvrage fait avec soin et diligence. Réparations de tous genres.
Poseur d'Appareils de chauffage, etc., etc.
Bureau :
150a RUE WURTELLE
MONTREAL

Gracieuseté
de la
Maison

LAMONTAGNE
Limitée

338 NOTRE-DAME O.,
MONTREAL

LE JOUR DES ELECTIONS

Le 29 Octobre Prochain

VOTEZ POUR

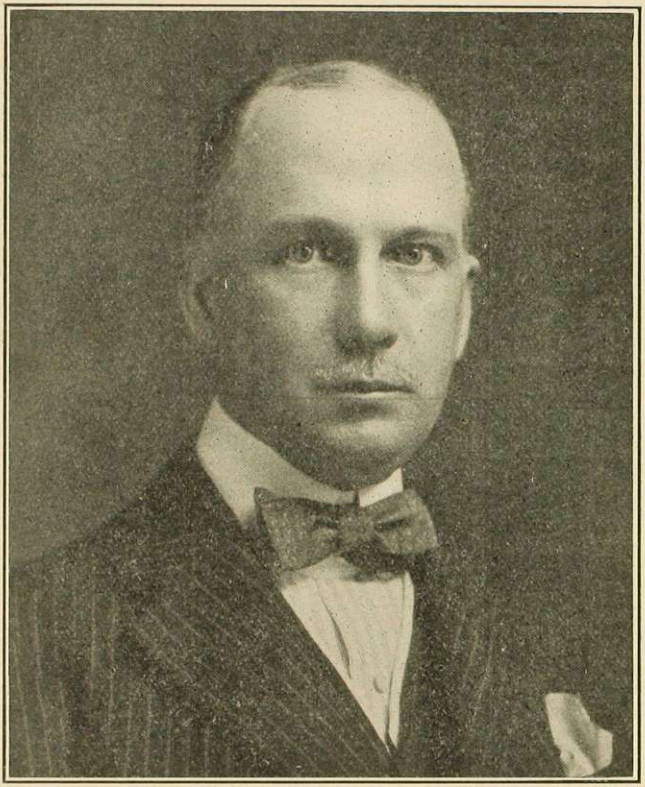

l'Hon. Herbert Marler

Ministre du cabinet KING et candidat libéral dans la division Saint - Laurent - Saint - Georges

Réc.

Le 29 Octobre Prochain

VOTEZ

pour

M. J. A. Bernier

Candidat Franc Libéral
dans la division George-
Etienne Cartier.

M. Bernier est l'ami des Ouvriers syndiqués

Réc.

TEL. MAIN 3093.

BEAULIEU, GOUIN, MARIN ET MERCIER

AVOCATS

L. E. BEAULIEU, LL.D., C.R.

GUSTAVE MARIN, C.R.

LEON-MERCIER GOUIN, LL.D., C.R.

PAUL MERCIER, C.R., M.P.

HON RODOLPHE LEMIEUX, K.C., M.P.
Conseil

SIR LOMER GOUIN, K. C. M. G.
Conseil

11 PLACE D'ARMES

MONTREAL

Avec les Compliments de la

Boulangerie Med. Paquette

La plus ancienne boulangerie Canadienne - Française

18 Ouest Blvd St-Joseph

Tel. Bélair 0863

VOUS VOUS ACHEMINEZ VERS L'ABIME.
POURQUOI ETRE AUSSI ABATTU ET DECOURAGE ?
VOUS NE SAVEZ A QUOI ATTRIBUER VOTRE ETAT ?
C'EST VOTRE ESTOMAC QUI VOUS TUE.

GASTRONAL

de par sa nature essentiellement végétable est la nature même et vous remettra naturellement bien. GASTRONAL n'est pas une drogue mais un produit végétal, purificateur et tonique du sang, le dernier mot de la science médicale pour les MALADIES D'ESTOMAC, DYSPEPSIE, GASTRALGIE, ACIDITE, ENGORGEMENT DU FOIE, LOURDEURS après les repas, MAUVAISE DIGESTION, CONSTIPATION, etc., etc.

GASTRONAL est en vente chez tous les bons marchands de médecines en Amérique ou adressé directement sur réception du prix, 50 cents ou 6 boites pour $2.50.

Un libéral échantillon gratuit de GASTRONAL vous sera adressé FRANCO sur réception de votre nom et adresse.

Adresse.....

Nom.....

DR J.-O. LAMBERT, LIMITEE, 396 Saint-Antoine, Montréal.

Vie Syn.

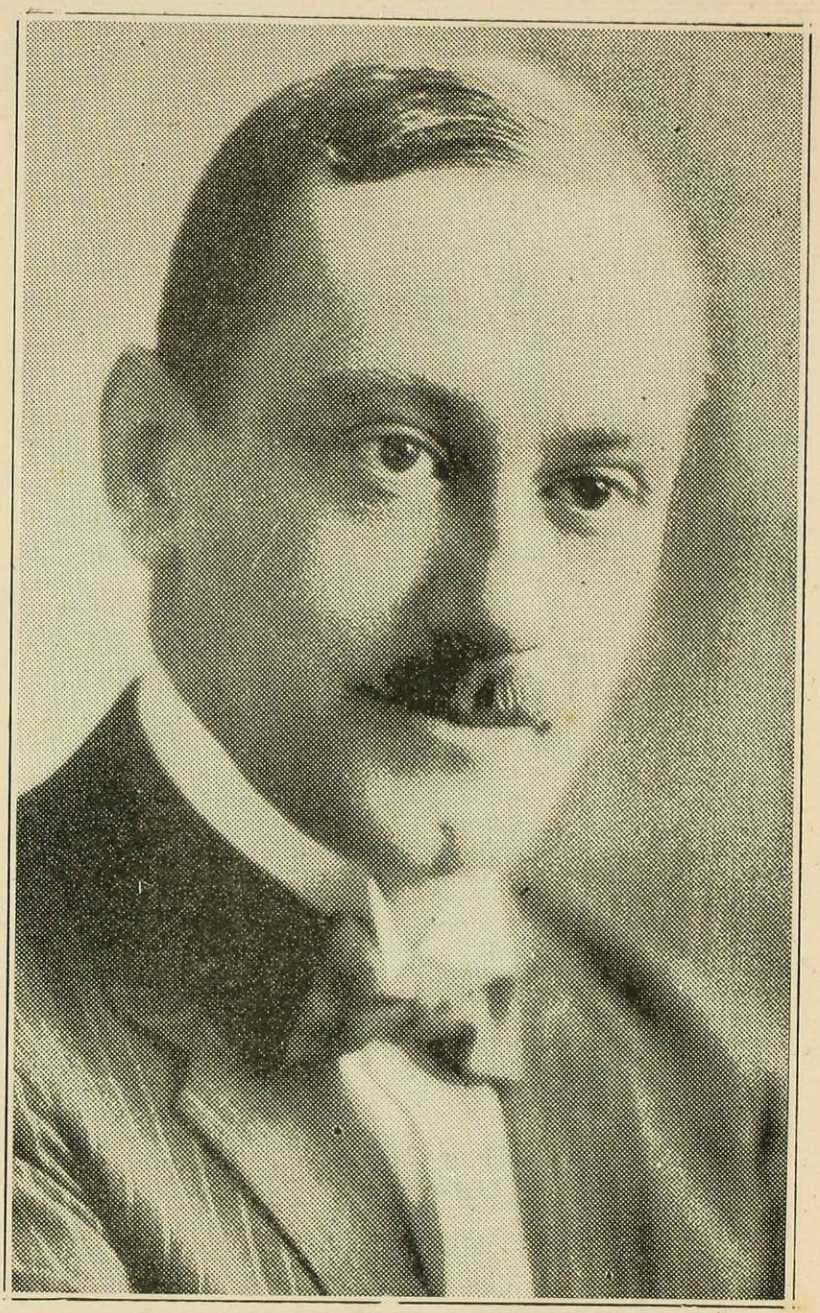

Journaliste et avocat, l'on peut dire que Léonce Plante est un véritable ami de l'ouvrier. Jamais l'ouvrier qui a requis ses services, s'est vu refusé. Et Plante sort des rangs du peuple, d'une bonne famille, issue des premiers Normands au pays, a tout le caractère et la droiture voulue pour représenter dignement les siens à Ottawa. Votez pour Léonce Plante, le 29, vous aiderez votre propre cause et donnerez au Parti Libéral, un soldat de tout premier ordre aux cotés de ses chefs.

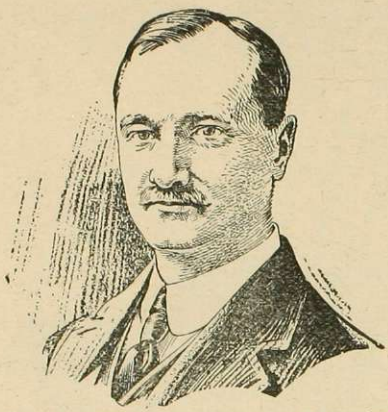

Une politique canadienne de protection pour le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Es. L. Patenaude a dit:

"L'heure présente est sans conteste l'une des plus graves de notre vie nationale, et la province de Québec a le devoir de faire entendre sa voix pour secourir la nation, pour conserver le Canada aux Canadiens. En face de la dépression générale qui pèse sur le pays, nos compatriotes se doivent de réclamer d'urgence l'application d'une politique d'aspiration et d'inspiration vraiment canadienne, une politique de protection sagement contrôlée qui, en rendant au cultivateur, à l'ouvrier et à l'homme d'affaires, la confiance qui les a abandonnée, fera renaître sur notre sol canadien une prospérité durable et permanente".

Un vote pour le candidat de Patenaude est un vote pour le Canada

Le Comité Central Conservateur, 120 rue St-Jacques, Montréal, Qué.

Réc.

Le Canada est-il Prospère ?

A M. Mackenzie King qui proclame bien haut que "Le Canada tout entier est prospère"

L'ouvrier répond : Non !

Parce que avec les ateliers fermés d'une part et de l'autre les heures de travail réduites il ne gagne plus asssz pour subvenir de façon décente aux besoins de sa femme et de ses enfants.
Parce que, en maints endroits déjà, il est aux prises avec le problème angoissant du foyer sans charbon et de la table sans pain.
Parce qu'il songe aux 436,000 bons ouvriers canadiens qui depuis quatre ans seulement sont allés demauder aux Etats-Unis un travail que leur refuse leur pays.

Le cultivateur répond : Non !

Parce qu'il ne retrouve plus ses acheteurs d'autrefois, le chômage forcé dans les villes ayant réduit la consommation d'une façon alarmante.
Parce qu'il a la désolation de voir son marché naturel de plus en plus envahi par des produits étrangers offerts au rabais.
Parce que, acculé lui-même à la ruine, il ne sait plus s'il ne devra pas bientôt, après tant d'autres, quitter un sol qui lui est cher et s'exiler de sa patrie.

L'homme d'affaires répond : Non !

Parce qu'il voit chaque année sombrer dans le désastre de la faillite des centaines de nos meilleures maisons industrielles ou commerciales.

Parce que, dans le marasme où s'enfoncent de plus en plus les affaires, il ne découvre plus d'aliment à son esprit d'entreprise.
Parce qu'il se sent abandonné sans défense à une concurrence étrangère effrenée et n'espère plus aucun secours de ceux qui nous gouvernent.
D'accord AVEC l'ouvrier.
D'accord AVEC le cultivateur.
D'accord AVEC l'homme d'affaires.

Réc.

LA MARQUE SYNDICALE DE NOS IMPRIMEURS

Le Conseil syndical catholique des métiers de l'imprimerie a, comme l'on sait, émis un nouveau modèle de marque syndicale. Cette marque syndicale n'est plus seulement celle des typographes syndiqués; elle est la marque syndicale du Conseil des métiers alliés de l'imprimerie, comprenant les typographes et les pressiers.

Seuls, les ateliers qui ont signé un contrat de travail collectif avec le Conseil d'imprimerie ont droit à la nouvelle étiquette.

Voici à date les maîtres-imprimeurs qui jouissent du droit d'usage de la nouvelle marque syndicale :

No 1. — L'Imprimerie Populaire, 340, rue Notre-Dame Est, téléphone Main 7460. No. 2. — Imprimerie J. A. Daigneault, 528, rue Visitation, téléphone Est 0908-W. No 7. — Imprimerie Syndicale, 655, rue de Montigny Est, téléphone Est 9729. No 8. — Imprimerie J. Tremblay et Fils, 482, de Montigny Est, téléphone Est 4532. No 11. — Imprimerie du Messager, 1300, rue Bordeaux, téléphone Amherst 2191. No 14. — Imprimerie Lachine, 24-12ième Avenue, Lachine, téléphone 73. No 25. — Imprimerie Arbour et Dupont, 249, rue Lagauchetière Est, téléphone Est 6264. No 31. — Imprimerie A. Ménard, 133, Boulevard St-Laurent, téléphone Lancaster 1907. No 26. — Imprimerie A. Corbeil, 6657 St-Denis, téléphone Calumet 0768m. No 35. — Imprimerie Atwater, 1545 rue Notre-Dame Ouest, téléphone Westmount 1869. No 10. — Imprimerie Le Commerce Limitée, 1884 rue Notre-Dame Ouest, téléphone Westmount 5744. No 36. — Imprimerie Chartrand, 15 Bouliane, téléphone Clairval 5998J.

Telle est donc la liste à date des ateliers d'imprimerie jouissant de l'étiquette du Conseil des métiers alliés de l'imprimerie. Le Conseil est en négociation avec plusieurs autres ateliers importants et il y a lieu de croire que pratiquement tous les ateliers sous contrat avec le Syndicat des typographes n'hésiteront pas à négocier avec le Syndicat des pressiers.

Nous demondons à nos amis d'accorder leurs travaux d'impression aux ateliers ci-haut mentionnés. L'étiquette syndicale dans un atelier signifie que cet atelier : a) reconnait officiellement le Conseil d'imprimerie; b) qu'il paie à ses ouvriers le salaire équitable et leur donne des heures de travail raisonnables; c) qu'il n'emploie que la main d'oeuvre des syndicats catholiques. Il est du devoir de tous d'encourager les patrons qui transigent ainsi avec les syndicats catholiques; il faut que nos employeurs sachent que leur intérêt matériel bien compris s'accorde avec les exigences morales de la sociologie catholique.

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

CHEZ LES EMPLOYES DE MAGASIN, (Section No 1).

Le Syndicat catholique des employés de magasin, section No 1, est complètement réorganisé. Il compte maintenant 900 membres. Voilà un effectif imposant. Le 7 septembre dernier, le Syndicat a procédé à l'élection de ses officiers pour l'anné courante.

Voici les résultats : Président, E. Pigeon; vice-président, E. R. Beaudry; trésorier, S. Latraverse; secrétaire, O. Giroux; 1er censeur, A. Sénécal; 2ième censeur, A. Bois; visiteur des malades, MM. J.-A. Gaudette, J. A. Daoust. Visiteuses : Mlle Berthe Auger, Mlle Mercedès Gingras, Mme A. Perreault; commissaire-ordonnateur, M. A. Couture. Auditeurs : MM. M. Lalonde, R. Plourde, Mlle E. Lajoie.

M. E. Poitras, président sortant de charge a été élu président honoraire. M. Clovis Bernier, président du Conseil Central, a présidé l'élection des officiers, M. G. Tremblay, secrétaire-général, agissant comme secrétaire.

Le Syndicat organise pour le 19 novembre une soirée d'opérette qui aura lieu au Monument National. La Société d'opérette donnera "Le Voyage en Chine". Cette opérette a déjà amené des foules considérables et le succès de la soirée du 19 ne fait pas de doute.

L'installation des officiers a eu lieu le 20 octobre à la salle des syndicats catholiques. La salle de réunion avait été magnifiquement décorée. M. C. Bernier a présidé lui-même l'installation des officiers. M. E. Pigeon, président du Syndicat, a ouvert l'assemblée et indiqué à larges traits le programme d'action du comité exécutif. Les officiers ont tour à tour prononcé des allocutions très applaudies. M. l'abbé A. Boileau, aumônier-général, M. C. Bernier, président du Conseil et M. G. Tremblay, secrétaire-général, ont aussi parlé devant l'assemblée qui comptait près de 300 personnes.

Il y eut ensuite un joli programme d'amusements. Mlle J. Fittes a chanté merveilleusement deux compositions. Mlle Bissonnette s'est fait applaudir dans deux jolies déclamations. M. E. Loiselle, de la Société d'Opérette, a obtenu un beau succès comme diseur. M. Gervais magicien de renom, a grandement amusé l'assemblée avec ses tours de passe-passe.

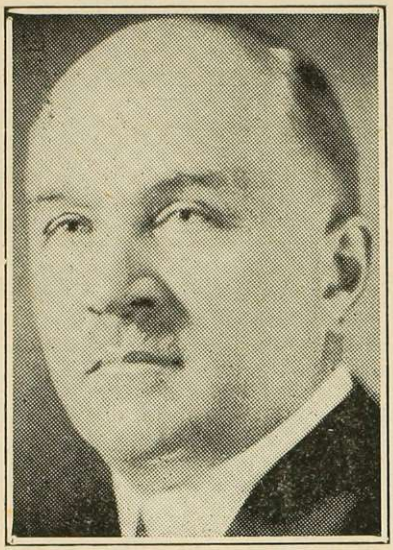

M. T. RHEAUME

CANDIDAT LIBERAL
dans la division Jacques
Cartier, sollicite l'appui
de ses amis les ouvriers

Réc.

GRACIEUSETE
DE LA FIRME

Quinlan, Robertson & Janin

ENTREPRENEURS GENERAUX

50 Notre-Dame Ouest

MAIN 6335

La Banque Provinciale
DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé	$ 5,000,000.00
Capital payé et Réserve	$ 4,500,000.00
Actif total (au 30 nov. 1924)	$40,646,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

Président du Conseil d'Administration
L'HONORABLE SIR HORMISDAS LAPORTE
Vice-Président et Directeur-Général
M. TANCREDE BIENVENU
Président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE N. PERODEAU
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

350 SUCCURSALES ET SOUS-AGENCES DANS LES PROVINCES DE QUEBEC, D'ONTARIO, DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ILE-DU-PRINCE EDOUARD.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Par les nôtres et pour les nôtres

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

FAIRE FORTUNE

c'est l'ambition de tous ! L'industrie qui offre le plus de chance de faire fortune à l'heure actuelle c'est celle du

CIMENT

La Unic Cement Limited est une industrie de chez-nous et qui assure aux économes l'occasion de réaliser 7% sur leurs épargnes et de partager dans ses bénéfices.

DETACHEZ — ADRESSEZ

Commercial Investments Inc.,
294 Ste-Catherine Est, Montréal.

Veuillez m'adressez GRATIS votre brochure illustrée sur l'industrie du Ciment.

Nom.....

Adresse.....